



## MAIRIE DE LA VILLE DU BOIS Service éducatif

### Réorganisation des « Accueils de Loisirs » à partir du 18 mai 2020

Par défaut, l'ensemble des modalités d'accueil habituelles de vos enfants sont maintenues.

**Les repas, notamment, seront préparés par le restaurant scolaire comme à l'accoutumée.**

Toutefois, la mise en place du protocole sanitaire nous conduit à procéder à certains aménagements :

#### ↳ **Dispositions Sanitaires sur tous le préscolaire, postscolaire, cantine et mercredi**

- Les accueils de loisirs seront organisés selon le protocole sanitaire transmis par le ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse. Les grands principes de ce protocole reste les mêmes que sur les temps scolaires : Éviter le brassage des groupes, gestes barrières, entretien renforcé, etc....
- Toutefois, il restera parfois possible de s'échanger des objets (ballons, cartes...). Dans ce cas, le lavage des mains et la désinfection des matériels seront organisés avant et après l'activité.

#### ↳ **Dispositions pour tous les « centres » des 4 écoles**

- **Les accueils de loisirs sont réservés aux enfants scolarisés en présentiel à l'école** (cf liste d'enfants à partir du 18 mai).
- **Pour tous les accueils, un ordre d'accès prioritaire sera appliqué en cas de trop forte demande** (selon les critères préfectoraux).
- **IMPORTANT :**  
**L'inscription :** Pour être accueillis, les enfants devront **OBLIGATOIREMENT** être inscrits via le portail famille, **48h avant la date de fréquentation** (voir documents spécifiques joints).

#### • **Les horaires :**

Pour favoriser l'organisation de l'entrée et de la sortie des classes de façon échelonnée aux horaires scolaires, les dispositifs modifient leur plage d'accueil :

- **Le matin :** Il sera possible de déposer les enfants à partir de 7h00 et **jusqu'à 8h10.**
- **Le soir :** Il sera possible de récupérer les enfants **à partir de 17h00** et jusqu'à 19h00.

#### ↳ **Dispositions spécifiques à l'école des Renondaines**

- Comme pour les autres écoles, aucun enfant ne sera accueilli en préscolaire après 8h10. **Le dispositif d'accueil gratuit existant est donc suspendu.**
- **Fratrie Renondaines / Ambroise Paré :**  
**Le matin :** Vous déposerez d'abord le plus jeune puis accompagnerez l'élémentaire sur Ambroise Paré avant 8h50 dernier délai (*L'autre option dans ce cas est d'utiliser les dispositifs préscolaires*).

**Le soir** : Vous irez chercher le plus jeune à 16h20 (ou 16h30) et vous devrez venir récupérer le plus grand sur l'école Ambroise Paré avant 16h50 (Portail, rue Emile Orriols). Dans ce cas ce sera gratuit. Au-delà de cet horaire, vous serez facturé du postscolaire.

### ↳ **Dispositions spécifiques à l'école Ambroise Paré**

- Les dispositifs d'accueil du matin et du soir seront organisés **directement sur l'école**,
- L'accès se fera par le portail situé dans la cour de l'école rue Émile Orriols.
- Les enfants seront accueillis sur la Ferme de La Croix Saint Jacques, **le mercredi uniquement**, entre 7h00 et 19h00
- Le **transport scolaire** est suspendu.

### ↳ **Les dispositions spécifiques pour les écoles Marie Curie et les Bartelottes**

- Aucune

### ↳ **Dispositions spécifiques à l'école Notre Dame**

- Le mercredi, l'accueil au « centre » des enfants de l'école Notre Dame est délocalisé sur **l'école des Bartelottes** (46, chemin de Lunézy) pour les maternels et les élémentaires.
- Comme pour les autres écoles, **il est réservé aux enfants scolarisés en présentiel sur la base des informations transmises par l'école Notre Dame.**